

Recettes de l'Etat pendant les exercices 1914, 1926/1927—1929/1930, par paragraphes

D'après les lois sur les budgets clôturés)

1927/1928		1928/1929		1929/1930		Désignation des recettes et revenus	N° d'ordre
Поступило Sommes recouvrées	Предвидено Sommes prévues	Поступило Sommes recouvrées	Предвидено Sommes prévues	Поступило Sommes recouvrées	Предвидено Sommes prévues		
156,875,404	350,000,000	201,926,173	350,000,000	39,901,408		A. Recettes régulières	
28,796,664	240,000,000	269,034,911	240,000,000	275,592,986		Chapitre I	
198,217,550	35,000,000	29,165,360	35,000,000	28,432,877		Impôts directs	
17,690,029	40,000,000	26,483,067	40,000,000	33,395,293		Impôt foncier	1
9,279,310	50,000,000	13,277,766	30,000,000	11,025,591		Impôt sur le revenu total	2
2,440,765	3,000,000	849,965	5,000,000	148,593		Impôt sur les professions	3
						Impôt sur les sociétés	4
						Impôt sur les bâtiments	5
						Impôt sur les bénéfices augmentés durant la guerre	6
						Impôt sur les moutons et les chèvres (7 lévas par mouton et 10 lévas par chèvre, dont respectivement 1 lev par mouton et 3 lévas par chèvre reviennent au profit des communes)	7
61,646,922	75,000,000	69,088,176	70,000,000	65,125,957		Impôt pour l'exemption du service obligatoire de travail	8
45,349,903	35,000,000	91,553,083	60,000,000	92,807,532		Taxe militaire	9
4,677,096	50,000,000	31,305,965	40,000,000	33,884,903			
						Droits de mutation sur les propriétés successorales	10
42,686,505	40,000,000	46,561,677	50,000,000	44,798,383		Patente pour fabrication et vente de tabac	11
—	—	—	—	—		Patente pour fabrication et vente de boissons spiritueuses	12
—	—	—	—	—		Impôt sur les routes	13
—	—	—	—	—		Impôt scolaire	14
567,660,148	918,000,000	779,296,143	920,000,000	625,113,523		Total d'après le chapitre I	
						Chapitre II	
						Impôts indirects	
						a) Accises et droits de douane.	
1,087,491,378	1,050,000,000	1,196,489,902	1,185,000,000	1,236,252,962		Droits d'importation et centimes additionnels	15
108,116,244	105,000,000	75,167,188	80,000,000	63,106,050		Droits d'exportation et centimes additionnels	16
						Droits de magasinage, droits de statistique, plombage, taxes, etc. perçus par les douanes	17
67,021,931	70,000,000	84,704,281	85,000,000	103,810,221		3% de prélèvement sur la valeur des marchandises exportées	18
18,840,458	20,000,000	17,662,397	10,000,000	3,955,348		Banderoles sur les tabacs fabriqués	19
719,534,338	720,000,000	761,809,184	760,000,000	745,085,252		Accise sur les tabacs indigènes et étrangers bruts (mouroulié)	20
						Accise sur les matières premières dont on fabrique l'eau-de-vie	21
52,399,982	55,000,000	55,665,726	60,000,000	29,224,524		Accise sur le vin	22
62,207,184	60,000,000	54,853,019	60,000,000	41,235,263		Impôt sur les billets d'entrée en cinématographe et autres lieux de divertissement	23
—	—	—	—	—		Impôt sur les automobiles et bicyclettes en circulation	24
22,579,427	20,000,000	17,361,234	15,000,000	5,728,545		Impôt sur les jeux de hasard et autres divertissements	25
—	—	—	—	—		Patente pour fabrication et vente de tabac	26
276,062,946	275,000,000	316,284,824	305,000,000	345,794,692		Patente pour fabrication et vente de boissons spiritueuses	27
—	—	—	—	—		Accise sur le sel et diverses autres marchandises	28
43,036,247	100,000,000	50,219,027	80,000,000	58,152,105		Impôt sur le pétrole et l'électricité, employés pour l'éclairage et le chauffage	29
8,340,039	12,000,000	8,129,043	13,000,000	15,161,180		Accise sur l'alcool et les divers. boissons indigènes et étrangères	30
2,465,630,174	2,487,000,000	2,638,345,825	2,653,000,000	2,647,505,142		Accise sur les eaux gazeuses et les limonades	31
						Patente pour la fabrication d'articles de tabac, de sucre, de bière, d'alcool et autres	32
						Total des droits de douane et des accises	
						Privilèges de l'Etat	
105,221,054	110,000,000	105,312,721	110,000,000	111,028,912		De la vente des allumettes	33
—	—	—	—	—		Bénéfice de l'alcool racheté	34
—	—	—	—	—		Bénéfice de la vente de la bière rachetée	35
48,446,895	50,000,000	54,105,200	55,000,000	48,881,706		De la vente de papier à cigarettes	36
153,667,949	160,000,000	159,417,921	165,000,000	159,910,618		De la vente de cartes à jouer	37
2,619,298,123	2,647,000,000	2,797,763,746	2,818,000,000	2,807,416,760		Total des privilèges de l'Etat	
						Total d'après le chapitre II.	
						Chapitre III	
						Taxes et droits	
62,990,848	60,000,000	62,569,686	62,000,000	74,256,973		Droits judiciaires	38
						Taxes sur la remise de requêtes en cassation	39
						Droits de greffe	40
						Taxe sur la délivrance d'actes de droit de propriété, ainsi que de transfert de propriété d'immeubles	41
48,872,857	45,000,000	64,995,352	58,000,000	62,462,736		Droit sur les actes notariés	42
11,278,355	12,000,000	16,004,367	13,000,000	18,776,182		Contribut. du capital des sociét. par actions nouvellem. créées	43

Remarque I. En 1914 l'impôt sur les moutons a été de 40 stotinkis par tête de mouton et de 60 stotinkis par tête de chèvre; pendant les exercices 1926/1927, 1927/1928, 1928/1929 et 1929/1930 il a été respectivement de 7 et 10 lévas, dont affecté aux communes 1 et 3 lévas.

Remarque II. Pour les budgets 1926/27, 1927/28, 1928/29 et 1929/30 il a été fait fusion des textes de certains paragraphes relatifs aux budgets des recettes, comme suit: les numéros d'ordre 31, 34 et 35 sont fusionnés avec le numéro d'ordre 30; les numéros d'ordre 47, 49, 50, 52, 54, 57 et 60 sont fusionnés avec le numéro d'ordre 65; les numéros d'ordre 99 et 100 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 90, 91 et 92 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 123, 124, 125 et 126 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros 98, 105, 107, 108 et 121 sont fusionnés avec le numéro d'ordre 122; les numéros d'ordre 154, 155 et 156 sont fusionnés pour 1927/28 et 1929/30 en un §. numéros d'ordre 110, 111 et 112 sont fusionnés en un paragraphe; les numéros d'ordre 154, 155 et 156 sont fusionnés pour 1927/28 et 1929/30 en un §.

1) En 1914, les recettes de cet impôt ont été indiquées dans la rubrique: "Taxes et contributions". — 2) En 1914, les recettes de cet impôt ont été indiquées dans la rubrique: "Impôts indirects", et depuis 1921/22 à 1924/25 — dans la rubrique: "Impôts directs". — 3) Conformément à l'article 166 de la loi sur les modifications et compléments à la loi sur les accises de 1925/26, cet impôt a été cédé aux communes depuis le 1. IV. 1925. — 4) Ayant existé jusqu'à l'exercice 1920/21 inclusivement. — 5) Pour l'année financière 1925/26 cet impôt a été cédé aux communes. — 6) Depuis le 1. IV. 1925, les recettes de ce impôt sont cédées aux communes.